

Règlement 2026

Mémorial Alain LE MOAL

1 Charte du concurrent :

Amis Participants :

- Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez est fragile et sensible.
- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles, sachets de barres énergétiques et autres sur le sol.
- Ne pas crier intempestivement.
- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.
- Respecter l'intégralité du Règlement.
- L'organisation n'est nullement responsable des habits et objets personnels des concurrents laissés sur les stands de ravitaillement.
- La population locale vous accueille, remerciez-la : un sourire et un bonjour suffisent.

Amis Accompagnateurs :

- Soutenir tous les concurrents : la valeur de l'encouragement ne doit pas être en relation avec la valeur du participant.
- Respecter les bénévoles : n'oubliez pas qu'ils sont là avant tout pour les personnes que vous accompagnez.
- Ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.... Et même sur l'ensemble des parcours.

2 Les inscriptions :

Conformément au principe de protection de la vie personnelle, le concurrent peut demander expressément qu'il ne soit pas fait mention de son nom dans les résultats sur les sites internet de l'organisation, ni sur ceux de la presse. Tout engagé accepte de recevoir par mail des informations de « **Mémorial Alain LE MOAL** ».

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.

Les inscriptions seront closes le vendredi 30 janvier 2026 à 12 h 00

Pour tous les concurrents des différentes épreuves de courses à pied sont obligatoires :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées) ;
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Echange de dossards :

L'article 313-6-2 du code pénal vise à sanctionner de 15000 € d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de vendre ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive [...] sans l'autorisation de l'organisateur de cette manifestation. »

L'organisateur décline toute responsabilité pour tout engagé participant à la manifestation sous le nom d'une tierce personne. Le participant non inscrit s'expose à des poursuites judiciaires (usurpation d'identité).

3 Les courses

	Catégories	Parcours	Distance
10h15	CANI-CROSS	1 BD + 2 MB	3 440 m
11H15	Juniors F (2007 et 2008) Espoirs-Seniors-Masters Femmes (2006 et avant) Cross Long	1 BD + 2 GB 1 BD + 3 GB	4 260 m 6 080 m
12h00	Baby's garçons (2020 et après)	Parcours	
12h15	Baby's filles (2020 et après)	Parcours	
12h30	Ecole d'athlétisme G (2017 à 2019)	Contrat	
12h40	Ecole d'athlétisme F (2017 à 2019)	Contrat	
12h50	Poussins (2015 et 2016)	2 BD	1 240 m
13h05	Poussines (2015 et 2016)	2 BD	1 240 m
13h20	Benjamines (2013 et 2014) Benjamins (2013 et 2014)	2 BD + 1 MB	2 650 m
13h45	Minimes F (2011 et 2012) Cadettes (2009 et 2010)	1 BD + 2 MB	3 440 m
14h10	Minimes G (2011 et 2012) Cross Court hommes (2006 et avant) Cross Court femmes (2006 et avant)	1 BD + 1 MB + 1 GB	3 850 m
14h40	Cadets (2009 et 2010)	1 BD + 3 MB	4 850 m
15h10	Juniors H (2007 et 2008) Espoirs-Seniors-Masters Hommes (2006 et avant) Cross Long	1BD + 1 MB + 2 GB 1 BD + 1 MB + 4 GB	5 670 m 9 310 m

3.1 Retrait dossards

Les dossards seront à retirer sur place au domaine PERALDI (Stiletto) à Ajaccio

- **Le dimanche 01 février 2026 une heure avant le début de votre course.**

3.2 Balisages des parcours

-Panneaux jaune, vert ou rouge selon la boucle à effectuer

Tout concurrent pris à jeter ou à laisser des déchets sur les parcours s'expose à une élimination immédiate de l'épreuve.

4 Annulation ou modification de la course :

Avant et pendant les courses

En cas de force majeure, d'évènement climatique ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve.

5 Assurance

Les organisateurs ont souscrit une assurance « Responsabilité Civile ». Il est cependant fortement recommandé d'avoir une assurance complémentaire de type « individuelle accident » permettant de garantir les risques suivants : invalidité, décès, dégâts corporels et matériels auprès d'une compagnie de votre choix.

L'assurance responsabilité civile ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve.

6 Contrôle antidopage

Des contrôles antidopage pourront être effectués après l'arrivée. Tout concurrent sélectionné devra s'y soumettre. Un refus de se soumettre au contrôle antidopage est considéré comme un contrôle positif et sera passible de sanctions disciplinaires.

7 Le droit à l'image

« J'autorise expressément les organisateurs du « **Mémorial Alain LE MOAL** », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au Mémorial Alain LE MOAL, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée .



